

to al consueto itinerario della riflessione del de Luca, dimostriamo, tuttavia, quali implicazioni e quante possibili applicazioni possa consentire e conseguire il metodo indicato dal Maestro (MARCO CARDINALE, *Brevi note sulla conferma e la parte resistente nei primi anni della giurisprudenza del contenzioso amministrativo canonico*, pp. 155-168; Pto CIPRIOTTI, *Note sparse sulla precedenza dei rappresentanti diplomatici della Santa Sede*, pp. 240-249; FLAVIA HUBLER PETRONCELLI, *Attuali prospettive di tutela per gli archivi ecclesiastici*, pp. 566-589; MASSIMO JASONNI, *Il concorso di delitti nella più recente disciplina canonistica*, pp. 668-686; PASQUALE LILLO, *Il rapporto di lavoro dei sacrestani*, pp. 709-719; TOMMASO MAURO, *Riflessioni sui principi del regime tributario degli enti ecclesiastici*, pp. 803-858; PAOLO PICOZZA, *Considerazioni sulla pace nel pensiero cattolico: dal concetto di guerra giusta alle prospettive di superamento*, pp. 950-971; WINFRIED SCHULZ, *Problemi della recezione del nuovo Codice nella Germania Federale*, pp. 1010-1020; HUGO SCHWENDENWEIN, *Das osterreichische Kirchenbeitragsgesetz (Aufbringung von Mittlen fur die religiose Wirkamskeit)*, pp. 1021-1038; ENRICO VITALI, *L'Istituto per le Opere di Religione (I.O.R.) e il diritto italiano*, pp. 1171-1190).

In definitiva ci sembra che la raccolta celebri efficacemente il Maestro cui è dedicata, tutta ispirata, come appare al pensiero di de Luca, di cui rende suggestiva testimonianza propettandone un avvenire: essa così propone quasi una sorta di affettuosa verifica della attuale validità dell'insegnamento del de Luca, del quale ben pone in luce l'essenziale capacità di aver intuito, prima di altri e prima che la maturità dei tempi ne facesse tutti partecipi, quelli che sarebbero poi stati gli sviluppi della scienza ecclesiasticistica e canonistica contemporanea.

RAFFAELE BOTTA.

*Conscience et liberté*, 1987, n. 34: Dossier: *La vie religieuse en Pologne*.

La Rédaction de la revue *Conscience et liberté* a consacré tout un numéro à la vie religieuse en Pologne. Le dossier a été divisé en deux parties: historique et contemporaine (intitulée: «La vie religieuse dans la Pologne socialiste»). Nous écrivons ces remarques en octobre 1989, donc au temps de la restructuration politique et économique de l'Etat. L'essentiel de cette restructuration consiste en ce que l'Etat doit cesser d'être un instrument de contrainte employée par le parti communiste. Quand la diète (le parlement polonais) aura supprimé dans la constitution la mention sur le rôle dirigeant du parti communiste, les chapitres sur l'Etat et ses fonctions des manuels de théorie de l'Etat et du droit en vigueur en Pologne, deviendront un témoignage historique de la banqueroute d'une certaine idéologie. A partir de cette perspective, sautent aux yeux les manques conceptuels du numéro en question. Nous nous efforcerons cependant d'esquisser ces remarques à partir de l'optique de 1987, date à laquelle les contributions renfermées dans ses pages étaient écrites.

Nous disposons de l'édition française et allemande qui, malheureusement, ne sont pas équivalentes.

Dans la version allemande, la partie historique est une vraie curiosité. On se sait d'ou est venu le christianisme en Pologne; il y a l'article —concret— de J. Tazbir sur l'histoire de la tolérance, l'étude de Z. Lyko sur les minorités et l'article instructif de C. Madeńczyk sur le martyrologe des Juifs polonais —il n'est pas question du rôle de l'Eglise catholique dans la vie de la nation—. C'est à ce qu'il semble l'unique tentative faite à ce jour de donner un éclairage historique de la religion en Pologne en passant absolument sous silence le catholicisme. De telles aspirations sont absentes dans la version française où figure l'esquisse de F. Stopniak sur

les mille ans de christianisme en Pologne. Dans son contexte seulement l'article de J. Tazbir a un sens.

A la lecture de cet article —et dans la version française de celui de F. Stopniak— l'on a une surprise. Voici en effet que la rédaction nous présente le texte de Z. Lyko sur la dure période des minorités nationales, rappelant on ne peut mieux les matériaux pour les agitateurs des années cinquante et soixante. Nous nous étonnons que la rédaction, qui pouvait ne pas s'orienter dans les erreurs de fait, n'ait pas été étonnée par la rhétorique des ces démonstrations farcies des termes aussi précieux que souvent, nombreux (et même «nombreux», quelquefois très nombreux), quelques, de plus en plus, plutôt, naturellement. La comparaison du texte de Lyko avec celui de Tazbir aurait dû donner à penser à la rédaction qu'avec cette évidente et naturelle («il va de soi») intolérance des catholiques il n'en était probablement pas ainsi. Et disposant de sept contributions sur les confessions non catholiques en Pologne, la rédaction aurait dû réfléchir sur l'affirmation de Lyko que grâce seulement aux partis de gauche après la Seconde Guerre mondiale les autres religions «ont été autorisées». La responsabilité pour le texte incombe évidemment à l'auteur qui écrit comme il veut, mais la responsabilité pour le tout incombe à la rédaction qui, d'ailleurs, comme le prouve la comparaison des version linguistiques mentionnées, a accompli un choix parmi les matériaux (dans la version allemande manque aussi la relation de A. Lewek sur l'Académie de Théologie Catholique). Pour caractériser les billevesées de Z. Lyko, mentionnons uniquement son affirmation que sous le règne du premier roi de Pologne il y avait en Pologne deux religions chrétiennes, catholique romaine et orthodoxe. L'auteur écrit sans sourciller que Cyrille et Méthode avaient introduit en Pologne le christianisme orthodoxe (deux siècles avant le grand schisme d'Orient!). Cependant ces deux apôtres des Slaves actifs au IX<sup>e</sup> siècle, canonisés, propageaient il est vrai la langue slave, mais la liturgie romaine, et cela en étroite dépendance juridictionnelle et disciplinaire vis-à-vis de Rome. Les papes auraient-ils canonisés des précurseurs du schisme? Parmi les affirmations singulières, rapportons encore celle selon laquelle la politique de l'Eglise catholique était une des causes de démembrements de la Pologne! Heureusement, écrit l'auteur, que les gouvernements communistes ont introduit la tolérance et protègent le mouvement oecuménique (!). L'oecuménisme catholique, évidemment, est suspect et réclame la prudence, car l'hostile (!) Eglise catholique a infligé tant de souffrances aux non catholiques! La caractéristique des temps contemporains commence par les articles du chef (A. Lopatka) et du directeur (A. Merker) de l'Office des Cultes. Par là même s'est manifestée l'optique sous laquelle Conscience et liberté présente la vie religieuse en Pologne. A. Lopatka commence par la constatation que la Pologne est un pays socialiste dans lequel le pouvoir est exercé par la population laborieuse des villes et des campagnes. Ainsi, conformément à ce qu'on nous enseignait récemment encore, il y a un signe d'égalité entre le parti et la classe ouvrière. Une autre affirmation de l'auteur: «(Notre politique) réalise et développe la démocratie socialiste, tandis que ses lois sont l'expression des intérêts et du rôle des travailleurs.» Nous apprenons aussi que le parti «a toujours respecté la liberté de conscience et d'opinion». S'il en était ainsi, d'où venaient les «périodes d'erreurs et de déviations» successives avec lesquelles le parti prend aujourd'hui ses distances? L'article donne un relevé de plusieurs principes proclamés par le parti, sans se soucier aucunement de leur réalisation de fait. L'auteur avoue que le politique confessionnelle de l'Etat est une politique du parti représentant l'idéologie marxiste et propageant sa propre conception du monde, appelée par lui scientifique. Et puisque l'article couvre tous les 40 ans de politique de la Pologne populaire, il aurait fallu prendre position devant la thèse sur le dépérissement de la religion et l'aire accordée à ce processus par la partie éclairée de la société, autrement dit par l'appareil gouvernemental se trouvant aux mains du parti (cfr. l'article reproduit du cardinal J. Glemp). En rela-

tion avec le choix des articles (en plus de la reproduction du cours public du cardinal Glemp, 1 article sur la catholicisme, 7 sur les autres confessions), il convient de rapporter l'affirmation de Lopatka, en ce temps ministre: «L'Etat s'oppose fermement à l'utilisation de sentiments ou de rites religieux pouvant déclencher une activité qui s'attaquerait au système constitutionnel de la République. Ceci concerne uniquement l'activité du clergé de l'Eglise catholique romaine. Voilà bien des années que de tels faits ne se produisent plus dans le cadre des activités des autres religions.» Les conclusions s'imposent d'elles-mêmes.

A. Merker traite des aspects juridiques de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il est caractéristique que dans les Etats adoptant le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat sont institués des offices des cultes! Ce fait en lui-même dit éloquemment que le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'est absolument pas univoque, et la présentation des principes juridiques appelle une mise en contexte politique et une confrontation avec la réalisation pratique du programme (auquel en définitive ce principe se ramène). Il est facile de l'illustrer sur l'exemple des diverses connotations de l'adjectif laïque qui, nous l'avouons, ont subi en Pologne populaire une évolution: de l'équivalence avec «athée» ou «athéisant» à la neutralité fondamentale, positive, de l'Etat en matières idéologiques et religieuses. Répétons que les articles de Lopatka et Merker concernent la situation de 1987.

N'ont rien perdu de leur actualité l'analyse sociologique du catholicisme, faite par W. Piwowarski, ni les relations sur les autres confessions. L'article de Z. Tranda (sur l'Eglise évangélique réformée) et de P. Wildstein et M. Bialokowicz (sur la vie religieuse des Juifs en Pologne) prouvent que les questions des minorités religieuses peuvent être présentées avec engagement mais d'une manière objective et sans complexes, que l'on peut écrire sur la religion dans un esprit religieux.

Conformément à l'intention de la rédaction, le mot-titre du numéro devait être la liberté religieuse. Mais la liberté religieuse n'est qu'un fragment de la liberté. Surtout en Pologne il faut voir ce problème dans le contexte des luttes pour la liberté de la nation. La mésestimation de ce fait a fait que l'image générale de la vie religieuse en Pologne a été gauchie. Aujourd'hui, tous (à l'exception de Z. Lyko) reconnaissent la place de l'Eglise catholique dans la lutte séculaire de la nation pour la liberté. Il suffit d'ailleurs de lire le discours de W. Jaruzelski publié dans le numéro. Dommage que ce fait, si instructif pour la compréhension du phénomène de la religiosité polonaise avec ses splendeurs et ses ombres, n'ait pas trouvé —surtout dans la partie historique— un plus large écho. Peut-être cela aurait-il fait éclater le cadre du numéro où il s'agissait de donner au lecteur «une idée plus précise du niveau élevé de liberté religieuse que exist dans ce pays socialiste» (introduction de G. Rossi).

Sur la photo p. 59 (éd. allemande) et 73 (éd. française), près du pape se trouve non le cardinal Wyszyński mais H. Bednorz, en ce temps évêque de Katowice.

REMIGIUS SOBANSKI.

*Quaderni di Diritto e Politica Ecclesiastica* (1985/2) (1987/4), Cedam, Padova.

Cuando en 1984 iniciaron su andadura los *Quaderni di Diritto e Politica Ecclesiastica*, la dirección de este ANUARIO me hizo el honor de encargarme su recensión; un honor que era, en verdad, doble, por la calidad de la publicación cuyo comentario se me confiaba y porque me abría las puertas de una de las últimas empresas animadas por Pedro Lombardía. El resultado no debió parecer del todo malo al benevolente juicio de los responsables de esta revista, pues reiteraron el encargo cuan-